

Bonjour,

Après avoir écouté plusieurs interventions et derniers discours de Jean Luc Mélenchon, retransmis de belle manière via Internet, nous entendons que plusieurs options de programme restent en réflexion et en travail notamment sur la question des droits du travail et du partage des richesses.

Nous revenons donc vers vous avec des propositions qui nous semblent en accord avec vos propres réflexions et directions de recherche.

1. Nous avons noté que vous envisagiez une possible transformation du système de gestion des cotisations sociales liée au projet d'augmentation du SMIC. Jean Luc Mélenchon évoque une possible mutualisation associée à une forme de péréquation des cotisations patronales. Ces cotisations pourraient être liées à la plus value des entreprises plutôt qu'à la masse salariale.
2. Nous avons aussi noté votre intérêt pour le travail fait par ATD Quart monde avec les territoires « Zéro chômeurs longue durée ».

Ces deux options nous semblent des plus encourageantes au regard de nos propres réflexions et propositions.

Oui, il nous semble essentiel que l'augmentation du SMIC soit une augmentation de la part effective perçue par les salariées (salaire net).

Pour autant, étant nous-mêmes investis dans le développement d'initiatives coopératives pour répondre à nos besoins sur notre territoire, nous sommes certains que, si cette augmentation du SMIC implique une augmentation du coût du travail, cela mettra en difficulté nos efforts d'embauche, dans nos structures coopératives et par extension dans l'ensemble des petites et moyennes entreprises qui dégagent peu de bénéfices.

Si l'augmentation du SMIC impose de réduire le nombre de salariés pour une même activité, mettant en péril le maintien des équilibres financiers, elle engendrera nécessairement une dégradation des conditions de travail dans ces entreprises dont nous avons besoin.

Ce n'est pas ce que nous voulons.

Evidemment la situation est tout autre pour les grandes entreprises qui font gonfler les salaires de leurs dirigeants et les dividendes de leurs actionnaires, et qui ne sont pas les plus créatrices d'emplois de qualité, bien au contraire. Les entreprises qui robotisent, ou celles qui investissent dans les plateformes numériques de type uber, doivent payer en proportion de leurs bénéfices. A contrario, celles qui valorisent le travail humain doivent être soutenues pour améliorer les conditions de travail qu'elles proposent.

La justice au regard du travail doit donc être aussi liée à la justice concernant les prélèvements sur la plus value des entreprises.

Alors oui, pourquoi ne pas différencier les cotisations sociales liées au travail (en conservant la forme actuelle des cotisations salariales) par rapport aux cotisations sociales qui seraient liées à la plus value (en transformant le système des cotisations patronales). Les cotisations patronales pourraient ainsi être calculées sur la richesse financière produite, indépendamment du nombre d'emplois générés, voir inversement proportionnel à celui ci.

Notons que pour faire face aux urgences sociales et climatiques, le montant global de ses cotisations, prélevées selon un nouveau mode de calcul, pourrait être augmenté de manière substantielle sans mettre aucunement en danger les grandes entreprises concernées.

Dans cette perspective, il nous semble intéressant de réfléchir à comment pourrait être utilisées ces cotisations patronales liées à la plus value des entreprises et mutualisées pour être investies au service de l'intérêt général.

Au-delà de la très bonne idée de remettre en œuvre la sécurité sociale intégrale à 100% pour un service de santé de qualité et gratuit pour tous, ces cotisations pourraient être mises à profit d'un projet de travail de qualité et d'intérêt collectif pour tous, dans la dynamique des contrats « zéro chômeurs longue durée » d'ATD Quart Monde.

C'est ce que nous proposons sous la forme de contrat de « Développement Ecologique, Social et Solidaire » (DESS). Ces contrats de travail subventionnés par les cotisations sociales patronales seraient mis à disposition des structures sans but lucratif, sans dividende et avec faible écart de salaires, associations et coopératives signataires d'une charte spécifique, engagées dans la transition écologique, sociale et solidaire. A l'opposé des contrats d'insertion actuels, ces contrats seraient des contrats pérennes en CDI au sein des structures bénéficiaires. La multiplication de ces contrats subventionnés par les cotisations patronales aurait pour objectif de développer à grande échelle des secteurs clefs de la transition, tels que l'agriculture biologique et paysanne dont les besoins en main d'œuvre sont particulièrement importants. Grâce à ces contrats, l'agriculture biologique, paysanne et coopérative pourrait proposer des tarifs satisfaisants pour les producteurs comme pour les consommateurs, sans être menacée par la concurrence de l'agriculture industrielle menée par des grands groupes financiarisés à finalité lucrative. La rénovation et la construction écologique des logements à faible consommation énergétique, menées par des artisans organisés en coopérative sans dividende, pourrait aussi être un secteur bénéficiaire de ces contrats. La culture et la solidarité pourrait également en bénéficier.

Ces contrats donneraient un large éventail de possibilités pour développer les alternatives citoyennes et coopératives locales nécessaires pour répondre collectivement et de manière participative aux besoins des populations sur leurs territoires.

C'est avec grand bonheur que nous pourrions contribuer à la mise en œuvre d'un tel projet...

Pour compléter ce projet motivant, nous souhaitons nous faire de nouveau les portes paroles d'une autre forme de répartition des richesses que vous avez semble-t-il écarté, à notre grand regret.

Il s'agit du revenu de base, sous la forme que nous proposons d'un revenu social, complémentaire des autres ressources, salaires et allocations, qui serait financé par une péréquation sur les salaires.

En comparaison avec les idées de revenu de base classiquement défendues, notamment par la droite, le revenu social complémentaire que nous proposons n'aurait pas pour vocation de rassembler les aides sociales existantes au sein d'un système de revenu minimum universel, permettant aux entreprises d'exclure ou de licencier sans complexe. Il ne s'agirait pas non plus de mettre en place un salaire à vie suffisant pour vivre sans autre ressource comme le propose Bernard Friot. Il s'agirait d'une rehausse générale du niveau de revenu pour l'ensemble de la population, permettant à tous les citoyens de sortir de la précarité sociale et financière grâce à une péréquation solidaire sur les revenus les plus élevés. La mise en place d'un tel système aurait pour avantage d'assurer une amélioration rapide et concrète de la situation économique et financière de toutes celles et ceux qui galèrent aujourd'hui. Il serait aussi une bouffée d'air pour

toutes celles et ceux qui travaillent seul-e-s de manière indépendante, en ayant régulièrement peine à joindre les deux bouts : les petits artisans, les indépendants sans grande ressources et les paysans, autant que les malheureux auto-entrepreneurs qui se sont fait prendre au piège de ce système injuste. L'augmentation du SMIC n'aura pour ces personnes aucune incidence positive, creusant au contraire un écart insupportable entre leurs conditions et les conditions de celles et ceux qui ont la chance d'être salariés. Cette mesure jointe à la mise en place des contrats de type « DESS » changerait radicalement la vie de beaucoup de gens.

Bien sûr cela aurait un coût : le coût d'une solidarité, plus que légitime, sous la forme d'une péréquation, « pour l'égalité », à payer par les plus hauts salaires, et pas simplement ceux qui perçoivent plus de 20 fois le plus bas salaire de leurs employés...

Notons que cette limitation d'écart de salaire de 1 à 20 n'est pas digne de notre projet social. Ce n'est même pas une limitation à 20 fois le SMIC, ce qui serait déjà énorme. Ces injustices suffisent. Dans nos alternatives coopératives, nous sommes pour une limitation à 3 ou 4. Moi-même, gérant d'une Biocoop qui passe en cogestion, je suis à égalité de salaire avec les CDI, tous engagés dans le partage des responsabilités, au niveau de 1400 euros nets par mois pour 35 heures, après 10 ans de fonctionnement. Qui peut défendre le principe de gagner 20 fois plus que ses employés. Ce n'est pas plus défendable que les écarts de salaire entre hommes et femmes (que nous condamnons comme vous évidemment). Nous devons aller au-delà de cette mesure qui ressemble véritablement à une « non mesure ».

Concrètement, ce système de péréquation des salaires et des revenus, impliquerait la mise en place d'un prélèvement de cotisations sur les hauts revenus (nous proposons de le mettre en œuvre à partir de 2500 ou 3000 euros mensuels nets) à taux croissant par tranche jusqu'à un plafond de rémunération perçue après cotisations qui pourrait être raisonnablement fixé à 10 ou 15 fois le SMIC. Ces cotisations, que nous proposons de gérer par une instance démocratique sous contrôle citoyen, permettrait de financer le versement d'une base inconditionnelle de revenu pour tous, à partir de 16 ans, complémentaire de l'ensemble des droits, allocations et salaires existants.

Nous le défendons et aimerions être au moins pris en considération sur cette proposition. Nous comptons sur vous.

Par ailleurs, nous voudrions aussi insister sur une autre proposition que vous semblez avoir écarté alors qu'elle pourrait ouvrir des perspectives mobilisatrices dans le projet de révolution citoyenne, écologique et sociale que nous partageons. C'est la monnaie nationale complémentaire, que nous proposons de mettre en œuvre sous forme coopérative. Elle serait complémentaire de l'Euro, tant que nous sommes engagés au sein de l'Union Européenne. Cela est tout à fait possible, dans le même cadre que celui des monnaies locales complémentaires qui se développent dans tous les territoires (Jean Luc Mélenchon a l'air d'en douter si l'on s'en réfère à l'une de ces interventions télévisées). Notons qu'un exemple national est en cours de développement sous le nom de Coopek, monnaie complémentaire à visée sociale et écologique, gérée par une coopérative SCIC et initiée par Biocoop (www.coopek.fr/index.php/qui-sommes-nous/nos-ambitions/). Une telle monnaie nationale, complémentaire de l'Euro, et soutenue par l'Etat en phase de plan A, pourrait se libérer de son équivalence à l'Euro dans le cas où nous sortions du système de monnaie unique (plan B). Elle permettrait de valoriser les échanges sur le territoire français, ne pouvant pas être utilisée en dehors du réseau économique national. Le revenu social complémentaire, et toutes les aides financières attribuées par l'Etat et les collectivités territoriales, pourraient être versés dans cette monnaie nationale coopérative. Même sous forme coopérative, comme en Suisse pour le WIR, la reconnaissance de cette monnaie, en tant que monnaie nationale complémentaire de

l'Euro ou d'une monnaie d'Etat ultérieure, pourrait être inscrite dans la constitution. Notons qu'en mettant en place un système de garantie fondé sur les recettes fiscales prévisionnelles, cette monnaie complémentaire nationale permettrait d'octroyer des prêts pour les investissements nationaux, non délocalisables et à forte valeur écologique et sociale, à des niveaux plus que conséquents, sans recours au système bancaire lié à la finance internationale et sans augmentation de la dette publique.

Cette monnaie constituerait donc un outil efficace pour soutenir la relocalisation de l'économie, autant qu'un moyen permettant de développer notre résilience nationale face aux risques d'effondrement du système économique et financier international. Cela serait aussi un moyen de donner force à une dynamique citoyenne nationale, devenant le symbole de notre engagement commun au sein du projet de transformation et de mutation économique et sociale mis en œuvre.

Il nous semble dommage de ne pas s'en saisir.

Nous soutenons ces différentes propositions et nous sommes prêts à venir vous rencontrer pour les discuter avec vous si vous le souhaitez. Nous vous serions très reconnaissants de nous faire savoir si vous en avez pris connaissance, et de nous en faire un retour, même si nous comprenons bien que nous ne sommes pas les seuls contributeurs et que votre temps doit être largement rempli.

Nous vous remercions vivement pour l'ensemble de votre travail

Bien cordialement

Pour l'association Alternatives en ACTES

Vincent BONY